

Où l'on constate la fraude sur la traite du Roi à Madagascar
Documents découverts à la mort du Sr Glemet, régisseur des traites
Poivre dénonce au ministre Dumas, Glemet et Vauquelin
Le 3 avril 1769

Documents des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/3, n°24 et n°25
La lettre de Poivre est suivie d'extraits de lettres de Glemet.
=====

A l'Isle de France le 3 avril 1769

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de l'Information faite à Foulepointe sur la gestion du Sr Glémet, deux procès-verbaux dressés à ce sujet et un extrait des différentes lettres et comptes trouvés dans les papiers du dit feu Sr Glemet.

*

Régisseur des traites à Madagascar.

Tous ces papiers sont déposés au bureau du Contrôle de la Marine. Je ne puis encore vous envoyer par cette occasion que les extraits des pièces principales, les dits extraits vérifiés par M. Ardibus Duramo, commissaire de la Marine faisant les fonctions de contrôleur. Je vais faire faire des copies des pièces principales citées dans ces extraits pour vous les adresser successivement, en laissant les originaux déposés au Contrôle.

Vous verrez, Monseigneur, par ces extraits que je ne vous ai rien avancé de trop, en vous témoignant mes craintes au sujet du régisseur des traites que je soupçonnais être infidèle et que je savais associé de MM. Dumas et Vauquelin, dans son commerce frauduleux. Comment pouvais-je être tranquille sur les intérêts du Roi confiés à un homme que je voyais ne s'occuper que de sa pacotille et des moyens de donner des profits à sa société dont j'avais connaissance certaine par le rapport même d'un des associés.

Quelle idée pouvais-je avoir d'un commandant que je savais lié d'intérêt avec un régisseur infidèle qu'il appelait son ami, son cher Glémet, à qui il défendait de suivre les instructions de son supérieur naturel, comme vous le verrez par les extraits en question ?

Je vous prie instamment, Monsieur le Duc, de vouloir bien vous faire rendre compte du contenu de ces extraits, et j'espère que sur le rapport qui vous en sera fait, vous aurez égard à la situation dans laquelle je me suis trouvé ; désirant ardemment de servir le Roi à son plus grand avantage, et ne me voyant entouré que de fripons, vous me pardonneriez certainement d'avoir crié si haut.

Il ne s'est trouvé dans les papiers du Sr Glémet aucun compte de sa gestion pendant toute l'année 1768. Nous avons fait pendant cette même année des dépenses immenses pour fournir abondamment à tous les besoins de la traite. M. Dumas trouvait toujours que je n'envoyais point assez de marchandises et d'argent, et je vois par l'inventaire des effets du Roi trouvés à Foulepointe après la mort du Sr Glémet, qu'il y a eu une dissipation inconcevable et des effets détournés pour des sommes très considérables. Je ne sais comment il me sera possible d'établir les comptes de cette traite.

Malgré la bonté de votre cœur et votre inclination à excuser les faiblesses des personnes qui servent le Roi sous vos ordres, vous reconnaîtrez facilement que M. Dumas, en proposant son cher Glémet pour chef des traites avait, dès Versailles, des vues d'intérêt particulier, contraires aux intérêts du Roi. La première chose que ce commandant me proposa, dès qu'il sut que vous aviez la bonté de m'envoyer ici en qualité de commissaire pour S. M., fut d'employer le Sr Glemet et de vous solliciter pour lui donner la place ou de garde-magasin général, ou de chef de traite, je ne connaissais en aucune manière le dit Sr Glémet.

Vous verrez ces vues d'intérêt particulier constamment soutenues ici dans M. Dumas, manifestées de la façon la plus évidente et tout à la fois la plus scandaleuse par son association connue

avec le régisseur des traites, par sa familiarité intime avec lui, enfin par ses propres lettres, dans l'une desquelles, oubliant ce qu'il se doit à lui-même et à sa place, il promet à son associé toute sûreté et facilité pour sa pacotille frauduleuse, où il lui recommande d'envoyer surtout beaucoup d'esclaves pour le compte de la société.

Je ne sais si je me trompe, mais il me paraît évident que M. Dumas, ami jusqu'à la familiarité et associé d'un régisseur qui était un fripon avéré qu'il eut dû réprimer, n'était pas digne de la confiance dont vous l'aviez honoré. Je suis persuadé que vous en jugerez comme moi d'après la lecture de ces extraits ou d'après le compte qui vous en sera rendu.

Vous sentirez mieux que personne, Monsieur le Duc, le tort immense qu'a fait aux intérêts du Roi et aux progrès de ces colonies, l'exemple scandaleux d'un commandant pacotilleur qui voyait de sang-froid les flûtes de Sa Majesté revenir de Madagascar souvent sans un seul esclave pour le compte du Roi, tandis qu'on en débarquait jusqu'à 200 pour celui des particuliers. Personne n'était trompé aux démonstrations ridicules de faux zèle que M. Dumas affectait quelquefois ; l'on savait, à n'en point douter, qu'il était le principal intéressé à la pacotille et c'était son exemple même qui enhardissait quelques-uns de Messieurs les officiers de la marine à oublier leur devoir.

Soyez bien persuadé, Monseigneur, que le refus de M. Dumas à toutes les avances que je lui ai faites pour la conciliation, n'ont eu leur principe que dans les projets de fortune illicite qui occupaient le cœur et l'esprit de ce commandant. Si j'avais été capable de penser comme lui à cet égard, si j'avais pu oublier tous mes principes et m'associer avec lui, nous aurions vécu dans la meilleure intelligence : mais que seraient devenus les intérêts du Roi et des colonies ?

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 3 avril 1769

*

=====
Joint à la lettre du M. Poivre
du 3 avril 1769

Extrait des lettres et autres papiers du Sieur Glemet,
trouvés après sa mort à Foulepointe, île de Madagascar

Observation [de Poivre]¹

Le S. Gauthier, capitaine de la Légion, neveu de M. Dumas, a paru très étonné que quelqu'un sut qu'il avait un coffre appartenant au Sr Glemet. Il l'a remis au Contrôle, et il y a apparence qu'il en a fait retirer les papiers.

¹ Poivre commente certains articles en partie gauche du manuscrit, nous transcrivons ses observations à la suite de l'article commenté.

Savoir :

1° Deux lettres de la dame St Gassin qui envoie une caisse de fusils et un baril de poudre pour avoir des nègres. M. Seydeau est chargé de la commission. Déclare avoir un Noir appartenant au Sr Glemet par une lettre du [?] août 1768.

2° Deux lettres de M. de St Mart qui envoie des marchandises de l'Inde pour vendre pour son compte. Ces lettres sont du 4 et 11 novembre 1768.

3° De M. Gauthier qui a reçu un Noir qu'il écrit par sa lettre du 4 novembre 1768 avoir envoyé à M. de St Jean. Demande des pagnes. Annonce avoir en dépôt un coffre plein d'effets appartenant au Sr Glemet.

4° De M. de Montevert. Demande des nègres, des cuirs, des tabacs pour objets de commerce, de la cire jaune. Envoie cent piastres. Par sa lettre du 5 novembre 1768.

5° Du Sr Dazile. Demande deux jolis Noirs. Envoie un baril de poudre, 4 fusils de soldat. Exhorte à faire bonne pacotille et offre ses services pour le débarquement frauduleux par l'hôpital dont il est chirurgien major, et situé heureusement pour la fraude. Par sa lettre du 3 novembre 1768.

6° De M. de Rochecoûte. Demande deux Noirs, un pour lui-même au prix de traite et un qu'il s'offre de payer au Sr Glemet au prix de la colonie. Par sa lettre du 27 mai 1768.

7° De M. Souvestre, lieutenant de port et de Dame Duplessis, sa belle-sœur, qui demandent plusieurs nègres. Par leurs lettres du 30 novembre 1768.

8° Du Sr Saunois. Demande douze Noirs et six négresses qu'il payera au prix courant. Offre de les débarquer. Déclare qu'il n'a pas été dans le cas de débarquer en fraude les Noirs envoyés par le Sr Glemet au premier voyage de *la Normande*, suivant la prière que lui en avait fait le Sr Glemet, parce qu'un autre en a été chargé. Par sa lettre du 5 novembre 1768.

9° De M. Mervin, capitaine de port, qui annonce devoir débarquer en fraude le 5 novembre 1768 les Noirs du Sr Glemet pour les remettre au Sr Desvaux de Moka. L'exhorte à bien faire ses affaires, d'envoyer le plus de Noirs qu'il pourra, qu'il les débarquera facilement. Demande cinq esclaves, envoie 50 piastres par M. Vauquelin. Parle d'un projet d'armement pour le commerce frauduleux proposé par le Sr Glemet, lequel armement ne peut, dit-il, avoir lieu puisque les flûtes peuvent apporter tous les Noirs de pacotille, qu'ils peuvent traiter. Par sa lettre du 4 novembre 1768.

[Observation de Poivre :] En général tous les officiers de port sont des pacotilleurs. Ce sont eux qui favorisent le plus la fraude. Cet abus était établi sous l'administration de la Compagnie. La disposition des officiers du port est excitée encore par la modicité de leurs appointements qui ne suffisent pas pour les faire subsister.

10° Du Sr Bourdier qui demande deux esclaves, et a remis l'argent au chirurgien de *la Normande*. Par sa lettre du 12 novembre 1768.

11° Du Sr Cailleau qui envoie deux cents piastres pour acheter des Noirs outre les effets déjà envoyés, pour en traiter quinze autres. Par sa lettre du 9 novembre 1768.

12° Du Sr Desveaux qui raconte le débarquement frauduleux des Noirs de *l'Ambulante* pour le compte du Sr Glemet (le bruit dans le temps a été qu'il y en avait vingt-sept), dit que les derniers envois de Noirs par *la Normande* sont à bord de *l'Ambulante* pour le mieux. Qu'il ne les prendra que dans quelques jours. S'accorde avec ce qu'écrit le Sr Mervin dans la lettre citée ci-dessus. Propose de vendre pour des récépissés. Promet 565 piastres par M. Vauquelin. Renvoie M. Glemet aux instructions verbales de M. Vauquelin. Avertit le Sr Glemet que ses Noirs devront être mieux choisis puisqu'il est à même : que, quoique les Noirs du Roi soient marqués, ce n'est pas une raison, que cette marque peut se contrefaire et qu'il doit faire une petite estampe ou contremarque. Voyez les lettres du Sr Desveaux des 2, 4 et 8 novembre 1768.

[Observation de Poivre :] Le Sr Desveaux, habitant au quartier de Moka, officier de la troupe Nationale, après avoir d'abord nié le départ des 27 Noirs débarqués de *l'Ambulante*, a ensuite fait sa

déclaration suivante sous le n°12, par laquelle il avoue 44 Noirs débarqués en fraude de deux flûtes du Roi et conduits sur son habitation. 27 Noirs débarqués de *l'Ambulante* et 17 de *la Normande*. Depuis que les flûtes sont ici, elles ont fait onze voyages à Madagascar. Il est certain qu'à chaque voyage il y a eu de la pacotille. Elle doit avoir été très considérable si l'on en juge par celle des deux voyages et [?] qui est connue. Si le Sr Glemet seul a envoyé dans ces deux voyages 44 Noirs, combien n'y en aura-t-il pas eu pour MM. les officiers et pour tous les associés à la pacotille ? Le Roi seul faisait les frais et n'a eu aucun profit. M. Dumas étant le maître absolu de tout, même de la traite, il a été impossible à l'ordonnateur de remédier aux abus. Dès qu'il a été le maître, il a fait saisir 70 Noirs débarqués en fraude de *la Garonne*.

13° Du Sr Riviere, officier de la Légion qui demande un Noir et avertit M. Glemet que le Sr Panon qui a passé à Foulepointe a déclaré ici tout ce qu'il y a vu. Voyez ses lettres du 3 et 8 novembre 1768.

14° De la Dame Vial qui accuse au Sr Glemet la réception d'une nourrice laide et de plusieurs Noirs. Se plaint qu'il y a beaucoup de Malambons [Malambous], qu'il devrait mieux choisir. Déclare avoir eu dépôt chez elle à Moka. Déclare n'avoir pu envoyer de l'argent. Demande une négresse de 12 ans. Déclare que son frère Desveaux est en marche pour vendre plusieurs Noirs du Sr Glemet. Promet de déposer chez Mme Carat ceux qu'il enverra par la suite, n'ayant plus de place pour en mettre un seul. Propose de vendre en récépissé. Par sa lettre du 8 novembre 1768.

[Observation de Poivre :] Le Sr Vial, ancien habitant du quartier de Moka, à coté du Réduit, fortement lié avec M. Dumas, a été interrogé sur les Noirs qu'il a chez lui appartenant au Sr Glemet, a nié en avoir aucun. Il est cependant prouvé qu'il en a plusieurs. Depuis cette note écrite, le Sr Vial a fait sa déclaration de 13 Noirs dont il en a pris quatre pour son compte, et en a rendu huit au Sr Vauquelin, et en a encore un appartenant au Sr Glemet.

15° D'un anonyme. Par duplicata qui exhorte le Sr Glemet à lui envoyer beaucoup de billes d'ébène (c'est-à-dire des Noirs), que c'est le seul moyen d'avoir en France des meubles beaux et commodes. Promet toute facilité et sûreté. Répète *des billes d'ébène, surtout ne soyez pas inquiet sur le reste*. Lettre sans date.

Paraît une lettre d'un associé qui dit : plus vous enverrez de Noirs, plus nous en aurons. Recommande le Sr St Paul, grand ami de M. Dumas et méprisé de toute la colonie. Dit, en parlant de ce St Paul, c'est le seul saint dans lequel j'ai dévotion.

[Observation de Poivre :] Cette lettre paraît être de M. Dumas, tant par le [?] quoiqu'un peu défigurée, que par la protection qu'il promet au Sr Glemet et par l'attachement qu'il témoigne pour le Sr de St Paul, le partisan le plus zélé de M. Dumas, et à qui l'on ne connaît d'autre ami dans la colonie que ce commandant. Cette recommandation en faveur du Sr de St Paul, major de la Troupe Nationale, est une nouvelle invitation au Sr Glemet d'envoyer beaucoup d'esclaves de pacotille, puisque le Sr de St Paul était l'homme de confiance qui les débarquait en fraude et les vendait pour M. Dumas.

16° Lettre de M. Dumas au Sr Glemet, dans laquelle il lui dit *Je suis fort aise que le Sr Becquet jouisse de la confiance des naturels du Pays*. Ce qui est contraire à toutes les horreurs écrites par le Sr Glemet contre le Sr Becquet. Voyez la lettre de M. Dumas du 16 octobre 1767². Demande du suif et de la graisse pour la pâtisserie, demande six négrillons.

17° Lettre de M. Dumas du 28 mai 1768.³ Dans laquelle il dit au Sr Glemet : vous ne devez jamais perdre de vue que c'est de mon chef seul et par mon ordre exprès, contradictoirement à l'avis de M. Poivre que nous allons prendre aujourd'hui possession de Foulepointe et partout où mes instructions et celles de M. Poivre se trouveraient en contradiction et inconciliables, je vous ordonne de vous conformer à ce qui est prescrit dans celles que vous recevez de moi. Annonce l'envoi du dénommé La Bigorne en qualité d'interprète, contre l'avis de l'ordonnateur. Finit par demander six bœufs, quatre négrites et deux négrillons.

² Base docu=> 16 octobre 1767 - Dumas à Glemet.

³ Base docu=> 28 mai 1768 - Dumas à Glemet.

[Observation de Poivre :] L'avis de l'ordonnateur était d'envoyer d'abord à Foulepointe un bateau avec un homme intelligent pour reconnaître l'état du pays relativement à la traite et pour savoir si les naturels du pays qui étaient en guerre les années précédentes, vivaient en paix. Sur les rapports qui eussent été faits, on eut pris le parti d'envoyer ou de ne pas envoyer prendre possession du poste.

[Autre observation :]⁴ Ces demandes en quelque sorte publiques ne servaient qu'à couvrir les arrangements secrets pour la pacotille la plus contraire aux intérêts du Roi.

18° Lettre de M. Dumas qui recommande au Sr Glemet le secret et l'avertit de ne s'ouvrir avec personne. Lui ordonne de continuer à agir conformément à ses instructions et à celles de M. l'ordonnateur, autant que ces dernières ne seraient pas contraires aux siennes. Du 11 août 1768.⁵

19° Par une lettre du 30 août même année [1768]⁶, M. Dumas avertit le S Glémet qu'il a quelque projet sur le cristal de roche de Madagascar, d'aider M. l'abbé Rochon à en chercher et de le mettre à portée de connaître de quelle grandeur on en pourrait tirer des blocs et de lui procurer les moyens d'en apporter avec lui le plus qu'il sera possible, de ne donner cette facilité qu'à lui seul.

[Observation de Poivre :] M. Dumas espérait trouver à Madagascar des blocs de cristal assez grands pour les scier en tables et comptait y gagner beaucoup. C'est ainsi que s'en est expliqué M. l'abbé Rochon confident de son projet.

20° Par une lettre de même date⁷, adressée à son cher Glemet confident des secrets de M. Dumas. Ce Commandant s'explique ainsi sur le compte de M. de Maudave : M. de Maudave s'est lié très particulièrement à Paris avec mes meilleurs amis. Il paraît avoir de bonnes intentions mais il se conduit ici en habile homme, en politique adroit, et cela doit mettre nécessairement certaines bornes à la confiance. Ainsi employez avec les nouveaux personnages que vous verrez toute la discrétion imaginable. Ne vous expliquez sur le compte de personne. Soyez réservé.

[Observation de Poivre :] Parmi les lettres de M. Dumas adressées au Sr Glemet, les unes sont des lettres ostensibles dans lesquelles le Commandant étale le plus grand zèle pour le service et emploie le style d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur. Il en est d'autres dans lesquelles ce même commandant emploie les termes de l'amitié la plus intime et même ceux de la familiarité, il appelle le chef de traite : *Mon cher Glemet*.

21° Par une autre lettre du 31 octobre⁸, M. Dumas répond à diverses lettres du Sr Glemet. L'indispose contre son chef en lui disant que l'ordonnateur le tient dans la plus belle aversion. Dans cette lettre il prévoit que l'ordonnateur donnera au Sr Glemet des ordres gênants et équivoques (c'est ainsi que le Sr Dumas appelle les ordres qui tendent à empêcher tout commerce frauduleux), mais ajoute-t-il, *allez en avant*. Dans la même lettre, M. Dumas instruit le Sr Glemet que son projet de faire hiverner la corvette *l'Etoile du matin* à Foulepointe n'est point du tout du goût de l'ordonnateur, pour trois raisons qu'il déduit et qui sont bonnes, mais, ajoute-t-il, *pour trancher ces difficultés vous garderez ce bâtiment s'il vous est nécessaire*. Il dit dans la même lettre que l'ordonnateur n'est point d'avis que le Sr Glemet hiverne avec son monde à Foulepointe, mais il laisse le Sr Glemet le maître de faire à ce sujet ce qu'il jugera à propos, en attribuant à l'ordonnateur des mauvaises intentions, qu'il sait bien lui-même n'avoir jamais été celles dudit ordonnateur.

[Observation de Poivre :] Une des plus grandes plaintes que l'ordonnateur ait eu à faire contre M. Dumas, est que ce commandant n'a négligé aucune occasion d'indisposer les esprits contre l'ordonnateur, même de ceux qui, par leur état, lui étaient directement subordonnés. Il avait l'art funeste de leur persuader que l'intention de l'ordonnateur était de nuire à leurs intérêts, et c'est par là qu'il a mis la division dans toute la colonie.

[Autre observation :] Ces trois raisons étaient : 1° que le bateau *l'Etoile du matin* ne pouvait être d'aucune utilité au Sr Glemet pendant l'hivernage, saison des ouragans et des fièvres malignes. 2° que

⁴ Cette observation de Poivre fait face à la demande de Dumas de recevoir des bœufs et des esclaves.

⁵ Base docu=>11 août 1768- Dumas à Glemet.

⁶ Base docu=>30 août 1768 - Dumas à Glemet. Lui demande de bien recevoir à Foulepointe l'abbé Rochon.

⁷ Base docu=> 30 août 1768 - Dumas à Glemet. Comportement à tenir avec Modave.

⁸ Base docu=>31 octobre 1768 – Dumas à Glemet.

ce bateau n'étant pas doublé et ne pouvant pas l'être, il pouvait être tellement piqué par les vers, faute de carène, qu'on ne put en tirer par la suite aucun parti. 3° que l'équipage de ce bâtiment aurait péri par les fièvres malignes. L'événement n'a que trop justifié la solidité des raisons de l'ordonnateur qui n'était pas d'avis de laisser hiverner le Sr Glemet à Foulepointe avec le détachement de la Légion et les ouvriers attachés à ce poste. Dès le 17 décembre, le Sr Glemet était mort avec 18 hommes du détachement et plusieurs ouvriers.

22° Par une lettre du 4 novembre 1768 adressée au Sr Glemet, M. Dumas prie le dit Glemet d'expédier à l'arrivée de *la Normande* une pirogue pour aller à Mananhard [Mananara] chercher la plus grande quantité que faire se pourra d'une matière (C'était un morceau de mine que l'on croyait être d'argent) dont M. de Tromelin lui donnera lui-même un petit échantillon. M. de Tromelin, suivant sa lettre, est chargé d'expliquer en confiance l'objet et la nature de l'échantillon. Et la lettre finit en disant : *mais en ces sortes de matières il faut user de beaucoup de discrétion.*

23° Plusieurs copies de la défense faite par M. Dumas à tous les armateurs particuliers d'aller traiter à la côte de l'Est de Madagascar, en date du 27 mai 1768.

[Observation de Poivre :] Cette défense a fait ici le plus grand tort au commerce particulier. Elle a été désavantageuse au Roi. Les flûtes de S. M. n'en ont pas traité un plus grand nombre d'esclaves. Les armateurs particuliers en eussent, sans comparaison, beaucoup plus fournis au Roi par les seuls droits de la douane, que les flûtes n'en ont apportés. Le bâtiment particulier *le Postillon*, de 60 tonneaux, qui était allé de Bourbon à Foulepointe avant qu'on sut à Bourbon la défense de M. Dumas, a apporté dans un voyage de six semaines, 130 esclaves et les flûtes du Roi dans onze voyages n'en ont pas apporté cent.

Extrait de divers autres papiers du feu Sr Glemet

24° Une note du Sr Glemet de 1767, par laquelle il apert qu'il y a chez M. de Bonnamour neuf Noirs esclaves en dépôt et huit Noirs chez M. Vial. Ces Noirs apportés par *la Garonne* et débarqués en fraude en 1767. Les prix de ces Noirs payés en effets de traite du Roi, sont apostillés achetés *pour divers*.

25° Une note écrite de la main du Sr Vauquelin qui confirme celle du Sr Glemet ci-dessus.

26° Facture portant la marque de la Société du Sr Glemet VGK, contenant l'achat de 26 Noirs avec les effets de traite du Roi pour le compte de la dite société. Cette facture annonce que les Noirs traités l'ont été dans les trois premiers voyages de *la Garonne* au Fort Dauphin en 1767. Outre 21 Noirs traités pour la société, il y en a cinq en particulier pour le Sr Glemet. La facture a pour titre : « Fort Dauphin 1767 VGK »

[Observation de Poivre :] Tout le monde sait ici que cette société était composée de Messieurs Dumas, Vauquelin, Glemet et d'un quatrième, mais il est des choses que tout le monde sait et qu'il est difficile de prouver en raison du degré de finesse et d'habileté des personnages qui ont l'art de cacher leurs manœuvres.

L'on a eu l'honneur d'adresser à Monseigneur un état de la traite faite par *la Garonne* au Fort Dauphin en 1767, dans lequel état on fait voir que sur 78 esclaves traités au dit Fort Dauphin, il n'y en a eu que onze pour le compte du Roi.

27° Une note intitulée « *Nom des Noirs de M. Olivier D. C. désertés avec leurs fers à une heure après minuit* ». Cette note contient les noms de six esclaves, après lesquels noms suit le titre « à M. S ». et ensuite le nom de deux autres esclaves désertés.

28° Une facture d'effets de traite vendus par le Sr de St Jean au Sr Glemet pour la somme de 917 livres.

29° Une facture des mêmes effets et de plusieurs autres appartenant à divers, confiés au Sr Filet dit La Bigorne, interprète de la langue malgache, envoyé par le Sr Glemet chez les Chianacs. Les

dits effets marqués VC.G et d'autres marques particulières. La dite facture signée Filet, en date du 7 novembre 1768.

30° Une note intitulée *Articles non détaillés qui composent la pacotille*. Les dits articles montant à la somme de 11.528 livres. Cette note paraît être écrite de la main de M. Vauquelin.

31° Une petite note écrite et signée par le Sr Glemet qui est un bon pour un fusil pour un enfant en nourrice de la nommée Ydoudie, négresse de Foulepointe, concubine du Sr Glemet, en date du 16 octobre.

32° Un état signé par le nommé Mayeur, interprète de la langue malgache, sous les ordres du Sr Glemet. Le dit état intitulé *Note de ce que j'ai traité pour le compte du Sr Glemet avec les effets du Roi, selon ses ordres au Cap d'Est. Savoir quatre livres d'ambre gris pour six fusils de traite, une demi-pièce de toile, etc.* En date du 12 janvier 1769.

33° Un cahier écrit de la main du Sr Glemet, intitulé *Ventes*. Ce sont des comptes tenus en caractères hiéroglyphiques. Le premier article intitulé *Poudre* est tenu ainsi : *M. Barils à uava* et ainsi de tous les articles tels que *toiles, fusils, etc.*

[Observation de Poivre :] Il est bien surprenant que dans tous les papiers du Sr Glemet, il ne se trouve aucun compte en règle relativement aux opérations de la traite pour le compte du Roi. Pendant tout le courant de l'année 1768, le Sr Glemet n'a envoyé aucun compte, et il ne s'en est pas trouvé après sa mort.

34° Autre cahier également écrit de la main du Sr Glemet, intitulé *Cazernet particulier*⁹. Il contient des comptes particuliers du Sr Glemet par doit et avoir. Mais au lieu de chiffres le Sr Glemet y a employé des lettres de l'alphabet. [...]

Ces deux cahiers qui sont les seuls comptes qui se soient trouvés dans les papiers du Sr Glemet ne présentent qu'un grimoire et les comptes d'un fripon qui se cache. A la fin de ce dernier cazernet, on voit que le Sr Glemet est dépositaire d'environ dix-neuf cents piastres appartenant à divers associés dans sa pacotille. Il y a un article apostillé *M. Divers*. Ce mot *divers* écrit par-dessus un autre nom particulier qui a été effacé, et ce particulier est porté créancier de 1391 piastres.

35° Une lettre du Sr Glemet au nommé Filet dit La Bigorne, interprète envoyé dans la baie d'Antongil, par laquelle lettre, sur la recommandation de M. Dumas, le Sr Glemet ordonne à son cher Filet de procurer à M. l'abbé Rochon toutes les facilités pour la recherche de beaux morceaux de cristal, en l'avertissant que ce sera faire sa cour à M. Dumas de ne donner aucune connaissance ni facilité à personne autre ; de défendre à tout le monde de la part de M. Dumas d'acheter de ce cristal ; lui recommande de procurer à M. l'abbé Rochon l'achat de deux esclaves ; de les payer en tenant note du prix ; et finit sa lettre par dire *Songez que le cristal de roche peut devenir un objet important pour nous*. La lettre est du 17 septembre 1768.

36° Autre lettre du Sr Glemet à son cher Filet. Du même mois de septembre, par laquelle il lui ordonne à *telles fins que de raison*, d'acheter trois ou quatre belles pirogues de planches et deux d'une seule pièce. Ces six pirogues ne pouvaient être utiles qu'au commerce particulier.

37° Une lettre du Sr Ioye, interprète envoyé par le Sr Glemet chez les Bettalimenes, qui écrit au Sr Glemet qu'il lui envoie un grand nègre pour son compte particulier à lui Ioye, et prie le Sr Glemet de faire passer ce nègre à l'Isle de France. Cette lettre est de novembre 1768.

38° Une lettre du Sr Gombaudo, employé de la Compagnie, au Sr Filet dit La Bigorne, qui lui dit « Je suis charmé, mon ami, que vous amélioriez vos affaires. Tant mieux, mettez-vous vite à même d'être débarrassé de vos créanciers ». Il parle de trois Noirs promis par Filet au nommé Bichart, habitant à la Rivière du Rampart, pour trois barils de poudre. Exhorte le dit Filet d'envoyer des Noirs à ses créanciers pour les payer. Dit que M. de La Roche Durand mérite préférence. Demande pour lui-même un jeune Noir, et finit sa lettre par ce post-scriptum : Tant mieux si vous envoyez de l'ambre, c'est une marchandise précieuse et que l'on passe aisément plutôt que des Noirs, cela n'embarrasse pas tant dans un vaisseau de l'Isle de France. 3 novembre 1768.

⁹ Casernet ou Cazernet : petit registre portatif pour faire des notes de divers consommations (Encyclopédie méthodique, 1783.)

[Observation de Poivre :] Parmi les Noirs débarqués frauduleusement de *la Garonne* et confisqués au profit du Roi, il s'en est trouvé six, envoyés par ce La Bigorne à son créancier M. de La Roche Durand. Ces six Noirs ont été saisis, et l'on a su qu'il y en avait six autres qui ont échappé.

39° Une lettre du Sr Filet, datée de Mananhare, 28 septembre 1768, adressée au Sr Glemet. Pour se plaindre à lui de M. l'abbé Rochon, de ce qu'il a osé penser seulement à aller au Cap d'Ambre pour y traiter de l'ambre et de ce qu'il a déclaré que le cristal qu'il traitait était pour lui et non pour M. Dumas.

40° Une lettre dudit Filet au Sr Glemet, datée du même lieu que celle-ci-dessus, du premier septembre 1768, dans laquelle il lui déclare qu'il paye les bœufs un fusil chaque.

41° Autre lettre du même au Sr Glemet, datée de Ratou-Foutchi chez les Chianacs, du 11 décembre 1768. Dans cette lettre le dit Filet interprète raconte qu'il a assemblé les vingt-cinq villages de la république des Chianacs, qui lui ont offert mille bœufs ou cent esclaves pour obtenir du secours des Français contre leurs esclaves révoltés ; qu'il a mieux aimé exiger d'eux une demi-piastre par tête, ce qui fera une somme de trois mille piastres. Pour cette somme que les Chianacs sont allés recueillir, le dit Filet leur a promis de se mettre à leur tête, à la condition encore que l'armée consentirait à tout ce qu'il déciderait.

Dans la même lettre, il dit que l'armée des esclaves révoltés est fort resserrée et promet d'en venir à bout dans peu. Il assure que la suite de cette affaire sera très avantageuse pour le commerce de Foulepointe. Demande huit à dix barils de poudre et quinze barils de balles pour le secours promis aux Chianacs. Il demande du papier pour faire le recensement des dits Chianacs.

Dans cette lettre il rend compte des effets de pacotille dont il s'est chargé. Dit que les fusils ne se traitent que pour des bœufs ou pour trois piastres. Il espère néanmoins ne pas remporter les fusils de M. de Vauquelin. Que les pendants d'oreille ne se vendent pas. Avertit que les Manivoulis [Manivoulois] se rendent chez les Chianacs avec des rouleaux de 2 à 300 piastres. Demande au Sr Glemet s'il veut pour ses effets de pacotille, des piastres ou des esclaves. Toute cette lettre qui est fort longue annonce de grands projets et de grandes espérances pour le commerce de pacotille pendant l'hivernage, mais il n'est pas dit un mot des intérêts du Roi.

[Observation de Poivre :] C'est le même Filet dit la Bigorne qui sous l'administration de la Compagnie avait incité les esclaves des Chianacs à se révolter contre leurs maîtres.

Dans tous les temps on a reproché à cet interprète de susciter des guerres entre les habitants de Madagascar. Personne n'ignore que c'est lui qui avait fomenté la guerre de Foulepointe dans laquelle Jean Hard [ou Jean Hart], ami des Français a péri. C'était pour cette raison que l'ordonnateur s'était opposé à ce que le dit Filet fut envoyé à Foulepointe où il est détesté par la famille de Jean Hard, comme la cause de la mort de ce chef qui était fort aimé de son peuple. Tant que cet homme sera à Madagascar, il y existera toujours quelque guerre entre les naturels, par la raison qu'il a l'art de se faire rechercher et payer par l'un des deux partis, et quelquefois de tous les deux.

42° Un grand compte, sans titre, sans date et sans signature, écrit de la main du Sr Filet dit Labigorne, interprète de la langue madécasse sous le Sr Glemet. Ce compte paraît être celui de la traite que ledit La Bigorne a fait à Mananhard [Mananhare/Mananara] dans la baie d'Antongil. On y voit dans la plus grande confusion l'achat des bœufs et du riz pour le compte du Roi, les approvisionnements [*mot illisible*] de table du Sr D'Etcheverry, commandant *l'Etoile du matin*, ceux de son équipage, des achats de pirogues pour divers, d'esclaves, de pagnes, de miel, de masques, de cristal, d'ambre gris, de marcassites et de minéraux. Tous ces objets de traite ne regardent que les particuliers, excepté les bœufs et le riz achetés pour le compte du Roi. Ce compte contient l'emploi d'environ 100 barils de poudre, de 250 fusils, de 50 pièces de toile, d'une quantité proportionnée de balles de plomb, de pierres à fusil et de miroirs de traite.

43° Une lettre du Sr Glemet, en date du 25 septembre 1768, de Foulepointe, adressée à M. de Rochecoûte, garde-magasin et agent du bureau de commerce de la Compagnie des Indes à l'Isle de France. Cette lettre annonce l'envoi d'un joli esclave capor¹⁰, envoyé du Fort Dauphin au Sr de Rochecoûte. Suivant une autre lettre du 8 juillet, même année : « Il est juste, dit le Sr Glemet que je

¹⁰ Poivre a noté en marge gauche : On nomme *capor* un jeune esclave de 12 à 18 ans.

pense à moi, en conséquence M. de vous remettra aussitôt son arrivée six billes de bois d'ébène de choix (c'est-à-dire six esclaves) que je vous prie de faire retirer sans perte de temps et de les envoyer chez l'ami Bonnamour pour les vendre à mon plus grand avantage. »

Il promet d'en envoyer le même nombre et peut-être par une autre flûte qui doit suivre. « J'espère, dit le Sr Glemet, avant qu'il ne soit trois mois que vous recevrez assez de bois d'ébène pour faire une bonne maison qui mette à couvert de tous les événements. »

« Pour que j'aie un peu vite dans mon édifice, dit toujours le Sr Glemet, il faut, mon bon ami, que vous me donniez un coup d'épaulé ». Il demande pour son compte 300 fusils de traite, une balle de toile bleue ou blanche, 60 milliers de pierres à fusil, et pour plus grande sûreté, deux ou trois sacs de piastres.

« Tous ces objets, dit encore le Sr Glemet, non compris les trois sacs, pourront produire environ cent billes de bois (c'est-à-dire cent esclaves) du premier bout, et par contrecoup ils pourraient doubler ou tripler. Il faut que d'aujourd'hui, en un an notre maison soit bâtie. (c'est-à-dire la fortune faite) Une fois cette occasion perdue, tout est dit, parce qu'entre nous soit dit, Madagascar est perdue et sa chute entraînera celle de Maurice et de Bourbon. » Il offre au Sr de Rochecoûte un intérêt dans sa pacotille. La lettre se termine par la liste de dix Noirs de pacotille adressés au Sr de Rochecoûte, dont 5 à cheveux frisés et un seul à cheveux lisses, tous marqué par un K à six doigts du poignet.

Cette lettre a été remise à M. l'ordonnateur par M. de Rochecoûte pour servir d'explication à un compte que le Sr Glemet avait avec ledit sieur de Rochecoûte, et sur lequel compte le commissaire contrôleur de la Marine, chargé de l'inventaire des morts, avait demandé des éclaircissements.

[Observation de Poivre :] Il a passé ici en usage de nommer *billes d'ébène* ou *billes de bois* les esclaves de pacotille. La fin de la lettre où l'on trouve les noms des six esclaves envoyés, explique cette expression qui d'ailleurs n'a pas besoin d'interprétation dans ce pays-ci.

[Autre observation:] Autant qu'on en peut juger par les comptes énigmatiques du Sr Glemet, son opération pour doubler et tripler le produit de sa pacotille consistait à vendre d'abord des fusils particuliers à cinq piastres chaque. Avec ces piastres, il achetait les fusils du Roi dont il était dépositaire, à raison de leur prix au magasin, c'est-à-dire pour deux piastres. Il les revendait ensuite à 5 piastres, rachetait encore et par ses friponneries multipliait et triplait et quadruplait ses profits illimités. Par ce moyen la fortune pouvait se faire promptement aux dépens du Roi.

[Encore une observation de Poivre :] Il est bon d'observer que c'est ce même Glemet qui, dans ses lettres à l'ordonnateur et même dans celles qu'il adressait au Bureau des Colonies, promettait toujours de grands avantages du côté de la traite pour les années à venir. C'est ce même Glemet qui dit à son ami que dans un an, Madagascar sera perdu. Voilà enfin l'homme que M. le Commandant traitait de son cher Glemet, et avec lequel il est évident qu'il était associé.

Au Port Louis Isle de France, ce 4 avril 1769. [*Signature autographe*] Poivre

Pour extraits tirés des originaux
déposés au Bureau du Contrôle de la Marine à l'Isle de France.

[*Signé*] Ardiбус du Ramo

* * *